



Comité économique et social européen

494^e SESSION PLÉNIÈRE
10 et 11 décembre 2013

DOSSIER:	SOC/491
RAPPORTEUR :	M LUCAN

AMENDEMENTS

Proposés par M. Edouard de LAMAZE

**Proposition de règlement du Conseil portant création du parquet européen
COM (2013) 534 final**

AMENDEMENT N°1 :

Paragraphe 1.6, modifier comme suit la première phrase :

« Le CESE estime que, dans la procédure de sélection préalable du procureur européen, il convient que le groupe d'experts chargé de donner un avis consultatif à la Commission comprenne un représentant de chacun des organes suivants : le CESE lui-même, le Comité des régions, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Cour des comptes, et le Conseil des Barreaux Européens (CCBE) ».

Exposé des motifs :

En cohérence avec le souci du CESE de garantir la protection des droits procéduraux des personnes soupçonnées, il nous semble indispensable d'intégrer dans ce groupe d'experts un représentant du CCBE. Il serait, à nos yeux, anormal que les professionnels dont la mission est justement l'exercice des droits de la défense, les avocats, ne puissent y être représentés.

AMENDEMENT N°2 :

Paragraphe 4.2.1, ajouter de même à la fin du paragraphe « et le Conseil des Barreaux Européens (CCBE) ».

Exposé des motifs :

Voir celui de l'amendement n°2.

AMENDEMENT N°3 :

Supprimer le paragraphe 1.10 « Le contrôle juridictionnel des actes de procédure qu'arrête le parquet européen revient aux instances nationales », et en faire un paragraphe 3.4.

Exposé des motifs :

Il s'agit d'un amendement de pure forme pour éclaircir le propos de l'avis. Il n'y a pas lieu, en effet, de mettre dans les « Conclusions et recommandations » une disposition de la proposition de règlement qui a davantage sa place dans la présentation de celui-ci au paragraphe 3.

De plus, cela crée un effet de confusion puisque le paragraphe 4.4.1 semble dire le contraire : « De l'avis du CESE, il conviendrait d'ouvrir la possibilité d'un contrôle juridictionnel des actes internes du parquet européen au niveau de l'UE », proposition que nous approuvons tout à fait.